

COMMUNE D'ORVAL

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

2024-50	26 septembre 2024	PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS ET DEMANDE SUBVENTION MSA	Approuvée à l'unanimité
2024-51	26 septembre 2024	TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS :RECOURS A UN PRÊT	Approuvée à l'unanimité
2024-52	26 septembre 2024	TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS : RECOURS A UN PRÊT RELAIS	Approuvée à l'unanimité
2024-53	26 septembre 2024	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE SERVICES PERI ET EXTRA SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA	Approuvée à l'unanimité
2024-54	26 septembre 2024	ANALYSE DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ACHAT DU TRACTEUR ET DE LA DEBROUSSAILLEUSE	Approuvée à l'unanimité
2024-55	26 septembre 2024	PLAN DE FINANCEMENT ACHAT DU TRACTEUR ET RECOURS A UN PRÊT	Approuvée à l'unanimité
2024-56	26 septembre 2024	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2024-02 FONCTIONNEMENT FPIC	Approuvée à l'unanimité
2024-57	26 septembre 2024	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2024-03 INVESTISSEMENT ACHAT TRACTEUR ET EMPRUNTS	Approuvée à l'unanimité
2024-58	26 septembre 2024	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2024-04 ECRITURES D ORDRE BUDGETAIRE TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS	Approuvée à l'unanimité
2024-59	26 septembre 2024	DEVIS SDE 18 PRISES GUIRLANDES	Approuvée à l'unanimité
2024-59B	26 septembre 2024	CREATION DE POSTES AVANCEMENT DE GRADES	Approuvée à l'unanimité
2024-60	26 septembre 2024	AUTORISATION DE VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX	Approuvée à l'unanimité
2024-61	26 septembre 2024	VENTE DU TERRAIN A LA GARE PAR LA SNCF	10 POUR, 1 CONTRE et 5 ABSTENTIONS
2024-62	26 septembre 2024	VENTE DU TERRAIN COMMUNAL AH 349	Approuvée à l'unanimité
2024-63	26 septembre 2024	CONVENTION MISE A DISPOSITION TERRAIN ZC 373	Approuvée à l'unanimité
2024-64	26 septembre 2024	CESSION D UN VEHICULE	Approuvée à l'unanimité
2024-65	26 septembre 2024	MODIFICATION DES TARIFS DU GITE (à compter de 2025)	Approuvée à l'unanimité
2024-66	26 septembre 2024	RAPPORT SIVU 2023	Approuvée à l'unanimité

Affiché à Orval le 3 Octobre 2024.



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-50 : TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA (MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE)

Madame le Maire propose de réactualiser le plan de financement prévisionnel des travaux du centre de loisirs, compte tenu de la possibilité de demander une subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole MSA.

La Région sera sollicitée en dernier, dans le respect du plafond des 80 % de subventions.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	TAUX
Etudes et diagnostics divers	12 775,00 €	CAF (accordé)	410 000,00 €	28,94%
Honoraires CSPS et CT avec révision prix	7 490,00 €	DETR (accordé)	325 000,00 €	22,94%
Honoraires maîtrise d œuvre avec révision prix	89 175,00 €	Département (accordé)	147 646,00 €	10,42%
		MSA	253 000,00 €	17,86%
TRAVAUX avec PSE	1 154 000,00 €	Emprunt	220 000,00 €	15,53%
et avenant n° 1	16 487,00 €			
Mobilier	30 000,00 €	Fonds propres	60 841,00 €	4,30%
Divers imprévus	35 520,00 €			
révision prix	71 040,00 €			
	1 416 487,00 €		1 416 487,00 €	100,00%

prêt relais tva 283 297,40 €
Coût total TTC 1 699 784,40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le plan financier prévisionnel présenté
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

Le Maire



Clarisse DULUC



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-51 : TRAVAUX DU NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS ET
RECOURS A UN PRET**

Compte tenu des montants attribués par les partenaires financiers et du montant total prévisionnel des travaux de démolition et construction de la nouvelle structure, Madame le Maire rappelle la nécessité de souscrire un emprunt conformément au plan de financement présenté (délibération n° 2024-50).

Madame le Maire présente le tableau d'analyse des offres présentées par différents établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **DECIDE** de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Franche Comté, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : travaux de démolition et construction du centre de loisirs
- Montant du capital emprunté : 220 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux : fixe 3,69 %
- Montant total des intérêts : 92 044 €
- Montant de l'échéance (échéance constante) : 3900 € 55 -Périodicité : trimestrielle
- Montant des frais de dossiers : 270 €

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance


Michel JACQUIN

Le Maire


Clarisse DULUC



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-52 : TRAVAUX DU NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS ET
RECOURS A UN PRET RELAIS**

Compte tenu des montants attribués par les partenaires financiers, du montant total prévisionnel
des travaux de démolition et construction de la nouvelle structure, et du montant de TVA à
avancer (remboursement et FCTVA en N+1), Madame le Maire rappelle la nécessité de souscrire
un prêt relais.

Madame le Maire présente le tableau d'analyse des offres présentées par différents
établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **DECIDE** de conclure un contrat de
prêt relais avec la Caisse d'Epargne, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : travaux de démolition et construction du centre de loisirs ; en attente des subventions
et du remboursement de la TVA
- Montant du capital emprunté maximum: 250 000 €
- Durée d'amortissement : 2 ans (paiement des intérêts calculés au prorata temporis)
- Taux : fixe 3.31 %
- Montant des frais de dossiers : 250 €

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance



Michel JACQUIN

Le Maire



Clarisse DULUC



Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240926-DEL2024-52-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-53 : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES
STRUCTURES PERI ET EXTRASCOLAIRES, NOUVEAU PLAN DE
FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION A
LA MSA (MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE)**

Madame le Maire propose de réactualiser le plan de financement prévisionnel pour l'achat d'un logiciel Portail Familles et du matériel informatique pour les services périscolaires, compte tenu de la possibilité de demander une subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole MSA. Des devis de matériel informatique et de logiciels ont été demandés à différents prestataires. Compte tenu des prestations proposées (visio de démonstration) et de l'utilisation des logiciels de comptabilité de ce fournisseur, le logiciel choisi est celui de la société BERGER LEVRAULT.

Madame le Maire présente le plan financier prévisionnel actualisé qui évoluera au fur et à mesure des étapes et des notifications des partenaires financiers.

Projet informatisation et Portail famille accueil périscolaire et extrascolaire

Dépenses		Recettes		
Logiciel Portail famille		Subvention CAF accordée	6700,00	70%
Installation outil pointage	435			
Paramétrage BL Enfance	1556	Subvention MSA Sollicitée	1000,00	10%
Paramétrage BL famille	321			
Récupérations données	410			
Formation BL enfance restaurant scolaire	1470	Fonds propres	1873,00	20%
Formation BL enfance accueil périscolaire	490			
Formation BL enfance centre de loisirs	490			
Formation portail citoyen famille	980			
Suivi personnalisé du projet	510			
	6662			
Matériel de pointage Tablettes	566			
Sous total logiciel portail famille	7228			
Matériel informatique pour directeur et animateurs (planet 18)				
1 Portable	663,75			
Microsoft office	249,17			
1 Sacoche et 1 souris	43,5			
3 Tablettes pour activités, tuto, visio	695,25			
3 étuis de transport	94,5			
2 imprimantes Canon	598,5			
Sous Total matériel informatique	2345			
Total investissement	9573	Total	9573,00	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le plan financier prévisionnel présenté
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-54 : ANALYSE DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ
POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UNE DEBROUSSAILLEUSE**

Madame le Maire rappelle la délibération 2024-45 du 3 juillet 2024 concernant le lancement de
consultation pour l'achat d'un tracteur et d'une débroussailleuse/épareuse. Les offres devaient
être déposées avant le 2 septembre 2024, 16h.

Les critères de jugement indiqués dans les documents de consultation étaient les suivants :

Critère n° 1 : le prix noté sur 40 points

Critère n°2 : la valeur technique notée sur 60 points

Le rapport d'analyse des offres est présenté au conseil municipal, avec 1 seule offre déposée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- décide d'attribuer le marché au prestataire suivant : -entreprise **Moreau** pour un montant de
143 000 € HT avant reprise et 129 000 € HT avec reprise
- Autorise le Maire à signer les marchés avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document
s'y rapportant
- Prévoit que les crédits soient inscrits au budget de la commune

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

Accusé de réception en préfecture
018-21 1801725-20240926-DEL2024-54-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-55 : PLAN DE FINANCEMENT ET RECOURS A UN PRET
POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UNE DEBROUSSAILLEUSE**

Madame le Maire présente le plan de financement pour l'achat du tracteur et de la débroussailleuse.

Dépenses :

Total de l'achat du tracteur et de la débroussailleuse : 143 000 €

Recettes :

Reprises de l'ancien matériel 14 000 €

Emprunt 95 000 €

Fonds propres (déjà prévu au BP 33 000 €) 34 000 €

Le recours à l'emprunt étant nécessaire, des offres de prêts ont été sollicitées auprès
d'établissements bancaires et seront présentées.

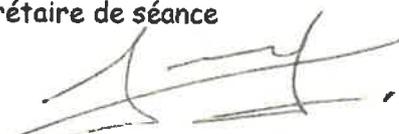
Madame le Maire présente le tableau d'analyse des offres présentées par différents
établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **DECIDE** de conclure un contrat de
prêt avec la Caisse d'Épargne, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : achat d'un tracteur équipé d'un chargeur, et d'une épareuse
- Montant du capital emprunté : 95 000 €
- Durée d'amortissement : 7 ans
- Taux : fixe 3.45 %
- Montant total des intérêts : 12 339 €68
- Montant de l'échéance (échéance constante) : 3833€56
- Périodicité : trimestrielle
- Montant des frais de dossiers : 95 €

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance


Michel JACQUIN

Le Maire


Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-56 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2024-02

Monsieur Alain ANDRIAU, adjoint en charge des finances, présente la décision modificative budgétaire n°2024-02 nécessaire en section de fonctionnement, pour le montant du reversement du FPIC (fonds de péréquation communal et intercommunal) notifié en juillet qui s'élève à 28 168 €, alors que la somme de 28 000 € avait été prévue au budget primitif 2024 :

Section de fonctionnement :

-article 6068 (autres matières et fournitures) : - 168 €

-article 7392221 (reversement FPIC) : + 168 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **VALIDE** la décision modificative budgétaire n°2024-02 présentée.

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BRÉGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-57 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2024-03

Monsieur Alain ANDRIAU, adjoint en charge des finances, présente la décision modificative
budgétaire n°2024-03 nécessaire en section d'investissement, pour l'achat de matériel, pour les
travaux du centre de loisirs et l'inscription des emprunts souscrits.

Section d'investissement :

*achat de matériel pour les ST (perceuse visseuse de l'ordre de 1900 €)

Article D2138 (réserve foncière) : - 2000 €

Article D 2157 (matériel outillage) : + 2000 €

*achat du tracteur/débroussailleuse

Dépenses : Article 2138 (réserve foncière) : - 44 000 € (en attente écriture de cession pour la
reprise de 14 000 + TVA qui sera récupéré en N+1))

Dépenses :Article 2157 (matériel outillage): + 44 000 €

Dépenses :Article 2157 (matériel outillage) : + 95 000 €

Recettes :Article 1641 (emprunt) : + 95 000 €

**Complément inscription des emprunts*

(250 000 - 246 000 inscrits au BP pour le prêt relais et 220 000 - 185 000 inscrits au BP pour le prêt travaux)

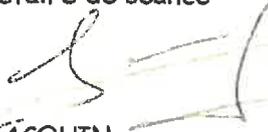
Recettes : Article 1641 (emprunt) op 158 : +39 000 €

Dépenses : Article 231 (immobilisations en cours) op 158: +39 000 € (

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **VALIDE** la décision modificative budgétaire n°2024-03 présentée.

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance


Michel JACQUIN

Le Maire


Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-58 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2024-04

Monsieur Alain ANDRIAU, adjoint en charge des finances, présente la décision modificative
budgétaire n°2024-04 nécessaire en section d'investissement, pour les écritures budgétaires liées
au paiement des factures de travaux du centre de loisirs :

Section d'investissement :

-> Paiement des factures en attendant la fin des travaux au 231

Virement des 1 360 000 € prévu au 2131 au BP à l'article 231, en déduisant la décision du maire selon
le principe de fongibilité de 17 000 €

Article 2131 opération 158 construction : - 1 360 000 €

Article 2131 + 17 000 €

Article 231 opération 158 immobilisations en cours : + 1 360 000 €

Article 231 - 17 000 €

-> transfert des frais d'études de l'article 203 (frais d'études) vers l'article 231 : opérations d'Ordre

Recettes : Article 203 -041 : + 110 000

Dépenses : article 231 -041 : + 110 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **VALIDE** la décision modificative
budgétaire n°2024-04 présentée.

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240926-DM202404-BF
Date de réception préfecture : 02/10/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-59 : VALIDATION DU DEVIS DU SDE 18 POUR L'INSTALLATION DES PRISES
GUIRLANDES SUR CANDELABRES**

Le SDE 18 a transmis un devis pour l'installation de prises guirlandes sur des candélabres route de
l'Ombrée d'un montant estimatif de 973€32 HT , avec une prise en charge par le SDE de 486€66
HT (50%) .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** le devis pour l'installation de
prises guirlandes sur des candélabres route de l'Ombrée et le reste à charge de la commune
s'élevant à 486€66 HT.

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-59 B - CREATION DE POSTES (AVANCEMENTS DE GRADES) ET MISE A JOUR
DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Dans le cadre de la procédure d'avancements de grade, Madame le Maire indique que le comité
technique a donné un avis favorable sur la proposition des advancements de grade pour 2024.

Madame le Maire propose de créer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 4 postes d'agent de maîtrise principal

et de modifier en conséquence le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** la création de :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 4 postes d'agent de maîtrise principal

et la modification du tableau des effectifs

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-60 : AUTORISATION DE VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX

La SA France Loire et les services de la DDT sollicitent l'autorisation de vendre :

- un logement situé 7 Les Charmes, T3 bis au prix de 89 000 €
- un logement situé 14 rue des Escargots, T4 au prix de 79 000 €
- un logement situé 11 Les Charmes, T4 au prix de 89 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **AUTORISE** la SA France Loire à
vendre

- un logement situé 7 Les Charmes
- un logement situé 14 rue des Escargots
- un logement situé 11 Les Charmes

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-61 : VENTE DU TERRAIN A LA GARE PAR LA SNCF

Madame le Maire rappelle la délibération 2024-05 du 12 février 2024, validant l'achat de la parcelle AH 339 située près de la gare. Un document d'arpentage a été réalisé, divisant cette parcelle en 2, AH 372 et AH 373. La parcelle AH 372 concerne un ancien garage, qui ne fait pas partie de la cession.

Madame le Maire présente le courrier de la SNCF en date du 22 août 2024 sollicitant l'avis du conseil municipal sur l'intention de poursuivre la procédure d'acquisition de la parcelle AH 373.

Le tarif fixé dans la délibération du 12 février 2024 était de 1€17 le m², ce qui représente un total de 1418 €HT (1702 € TCC) pour la parcelle AH 373 de 1212 m².

Monsieur Jean-Marc LEMMET indique qu'il se prononce contre et regrette le manque d'entretien de la SNCF notamment le long des voies ferrées, et le désengagement de la SNCF.

Après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, 1 Voix CONTRE (Jean-Marc LEMMET) et 5 ABSTENTIONS (Alain ANDRIAU, Marie-Ange MATHIOT, Stéphane GIBault, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE), le Conseil municipal VALIDE :

- L'acquisition de la parcelle AH 373 à la SNCF
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240926-DEL2024-61-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-62 : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A UN PARTICULIER

Madame le Maire présente la demande d'acquisition de Madame TOSSOUPKE et le courrier qui lui
a été adressé le 4 juillet 2024 concernant la parcelle AH .349 situé chemin de la Fontaine, devant
sa propriété familiale. La superficie de la parcelle AH 349 est de 22 m²

Madame le Maire propose de lui céder la parcelle au tarif de 20 €, et que les frais d'actes notariés
soient à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **AUTORISE**:

-la cession de la parcelle AH 349 à Madame TOSSOUPKE au prix de 20 €, les frais d'actes notariés
étant à la charge de l'acheteur.

- Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance


Michel JACQUIN

Le Maire


Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LÉMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-63 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Madame le Maire présente la demande de mise à disposition éventuelle de la parcelle ZC 273 située route de Vilaine, pour une période de 12 mois environ, à une entreprise qui réaliserait des travaux sur l'autoroute, pour installer une plate-forme de béton/enrobé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **AUTORISE** :

- la mise à disposition de la parcelle ZC 273, les conditions restant à définir avec l'entreprise qui sera retenue pour les travaux
- Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-64 : CESSIION D'UN VEHICULE

Un véhicule Berlingo Citroën immatriculé 9334 SK 18 détenu par les services techniques est hors
d'usage et non réparable.

Le conseil municipal doit se prononcer pour une cession au garagiste pour pièces détachées ou pour
une mise à la destruction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

-**DECIDE** que le véhicule BERLINGO CITROEN immatriculé 9334 SK 18 sera cédé au garagiste
pour destruction ou pour pièces détachées

-**AUTORISE** le Maire à accepter l'offre financière et à l'inscrire au budget

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-65 : MODIFICATION DES TARIFS DU GÎTE DU MOULIN (au 1er janvier 2025)

Le Maire et l'adjointe au Maire en charge du gîte, Agnès JUIF, proposent au conseil municipal de modifier les tarifs du gîte communal à compter de janvier 2025. Le conseil municipal avait modifié en novembre 2021 les tarifs pour 2023. Elles proposent d'augmenter de 10 € les locations pour 2, 3 ou 4 nuits et de 20 € les locations de 5, 6 ou 7 nuits suivant le tableau suivant :

	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits
Basse Saison	160	210	250	290	310	330
Moyenne saison	220	290	350	410	430	450
Haute saison	240	310	370	420	450	470

La remise de 5 % aux orvaliens est maintenue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** les nouveaux tarifs proposés pour le gîte, qui seront applicables pour les réservations 2025 effectuées à compter de ce jour (les réservations antérieures à la délibérations restant à l'ancien tarif validé en 2021).

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240926-DEL2024-65-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Convocation :

16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Emmanuel RICHALET, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET
Madame Laurie LEFEBVRE

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-66 : RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2023 DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE ST AMAND MONTROND - ORVAL (SIVU):**

Comme chaque année, le SIVU remet à la collectivité son rapport annuel qui fait ressortir
les chiffres clés. Ce rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce rapport

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport 2023 du SIVU.

Fait à Orval le 30 septembre 2024.

Le secrétaire de séance


Michel JACQUIN

Le Maire


Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 3 octobre 2024